

# ESCORNEBOEUF

---

## Rapport de Présentation

### - SOMMAIRE -

#### **1ère Partie :      DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - COMPOSITION DE LA POPULATION
  - LOGEMENTS
  - STRUCTURE ET ETAT DU PARC
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II -     ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III -   ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
  - PATRIMOINE
  - SERVITUDES

#### **2ème Partie :     PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -      CONTRAINTES**
  
- II -     ZONAGES**
  
- III -   TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie :     LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I -      INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II -     PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

# **PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL**

## **I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**

La commune d'Escorneboeuf se trouve à l'Est du département du Gers, à une trentaine de kilomètres du chef lieu Auch et à 5 km du chef lieu de canton Gimont.

D'une superficie de 2545 hectares, le territoire communal est coupé du Sud vers le Nord par les rivières de la Gimone et du Marcaoué.

L'accès au village s'effectue à partir de Gimont par la RD 120. Le village est peu marqué.

Elle est traversée au Sud par la ligne SNCF Auch-Toulouse.

La commune appartient à la communauté de communes Arrats-Gimone. Elle est limitrophe des communes de Gimont, Aubiet, Ste Marie, Touget, St Germier, Catonvielle, Razengues et Monferran Savès.

La commune disposait d'un MARNU pour gérer ses autorisations d'urbanisme. La récente loi SRU a décidé la municipalité à créer une carte communale. Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

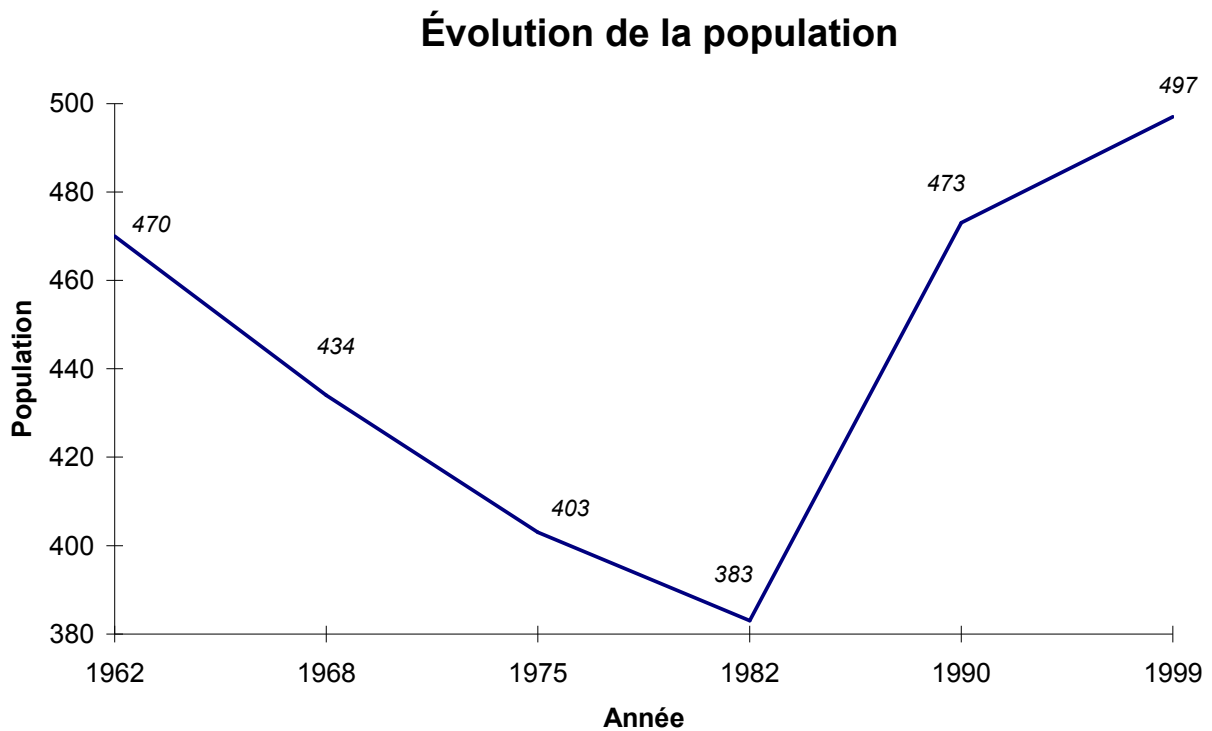
- maintenir le développement de la commune en évitant l'extension abusive des équipements
- renforcer le village autour des équipements publics
- éviter la dispersion de l'habitat
- limiter les zones faisant partie d'avantage de Gimont que d'Escorneboeuf
- accueillir des activités à proximité d'un axe important
- préserver les espaces naturels

## - DEMOGRAPHIE

Après une longue période de déclin démographique où la population est passée de 578 habitants en 1936 à 383 en 1982, Escorneboeuf voit sa population croître rapidement pour atteindre 497 habitants en 1999. Elle a retrouvé en 8 ans près de la moitié de la population perdue en 46 ans. Cette progression semble toutefois moins rapide depuis 1990.

La poussée démographique enregistrée est uniquement due à un fort solde migratoire (beaucoup de Gimontois sont venus s'installer en limite communale proche de la partie agglomérée de Gimont).

Le solde naturel est quant à lui toujours négatif.

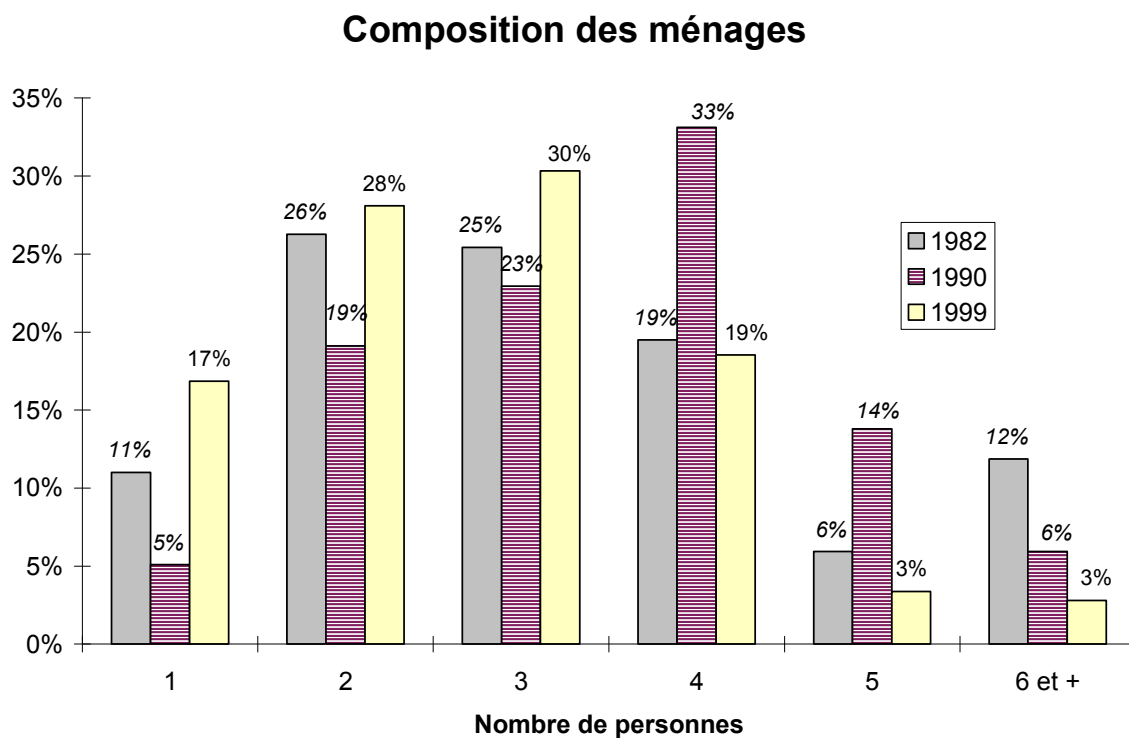
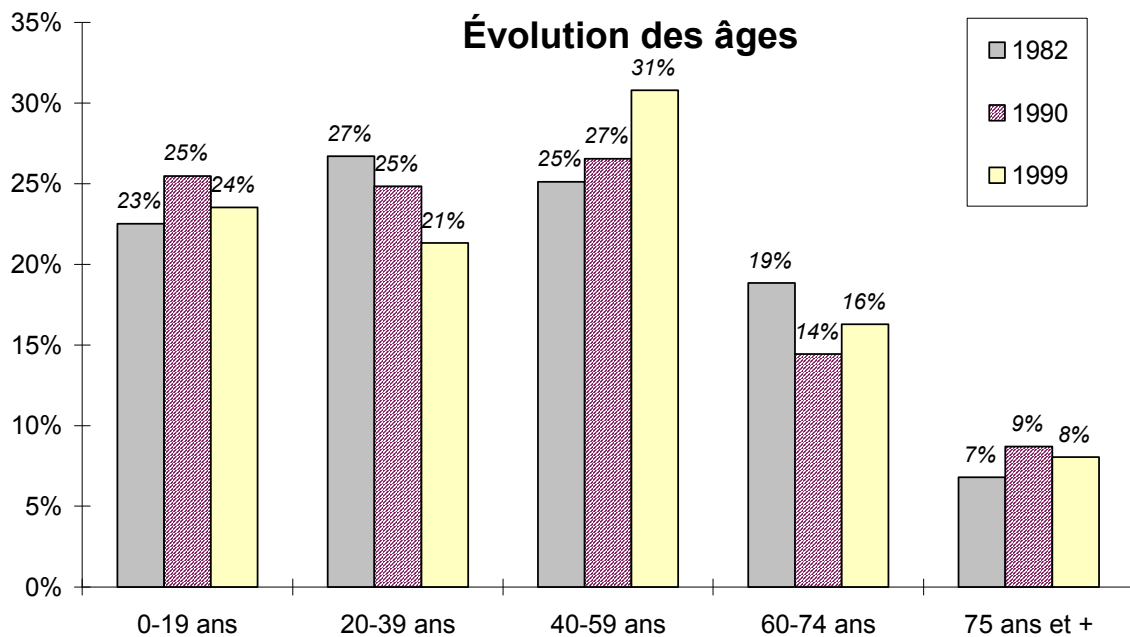


**- COMPOSITION DE LA POPULATION:**

L'analyse par tranches d'âge montre toujours un vieillissement de la population avec une nette augmentation des 40/60 ans.

Les tranches d'âge des moins de 40 ans sont toujours en diminution.

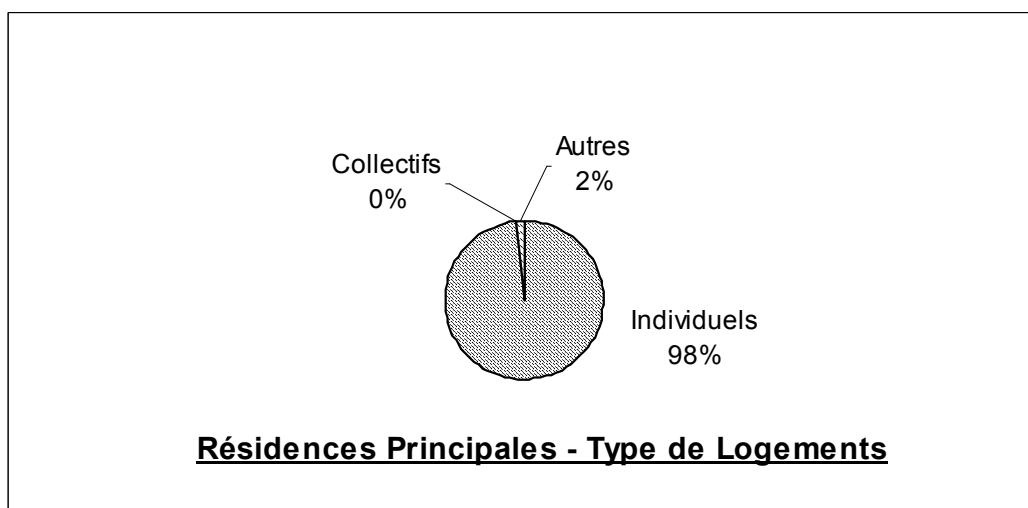
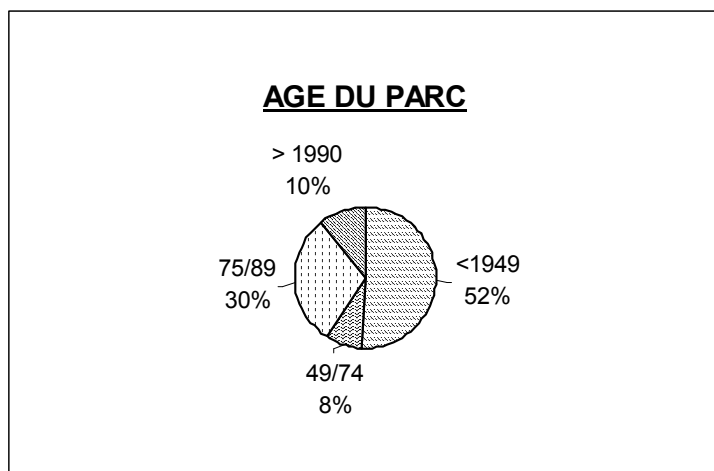
En 1999, on observe également la baisse de la taille des ménages avec une forte progression des ménages de 1 à 3 personnes et l'effondrement des ménages plus importants.



- LOGEMENTS

L'activité de la construction est restée relativement stable sur une longue période. Le rythme moyen s'établit autour de 1 à 2 logements neufs par an. L'année 2001 marque une reprise de la construction avec une nette augmentation remarquée dans tous le canton.

Peu de logements restent vacants sur la commune (seuls 4 logements). On trouve aussi 9 résidences secondaires en 1999.

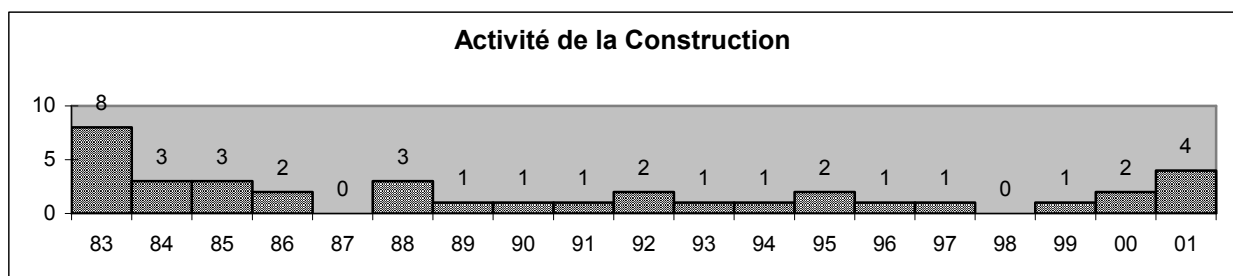
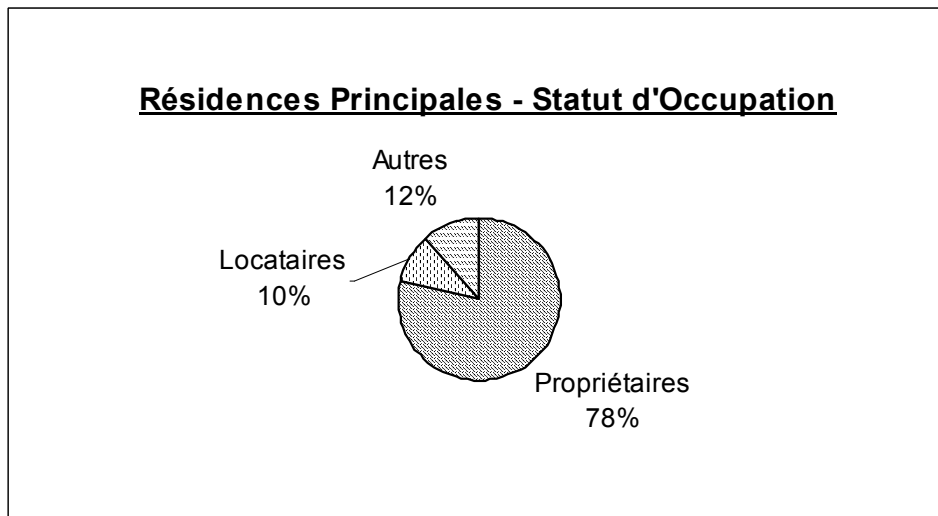


- STRUCTURE ET ETAT DU PARC:

Le rythme régulier de la construction a permis un rajeunissement du parc de logements. 50% des constructions ont été édifiées à partir de 1949. La période 1975/1989 représente à elle seule 30 % du parc.

La maison individuelle est le principal mode de logement. On ne trouve aucun logement collectif.

La plupart des résidents sont propriétaires, seuls 10 % des résidences principales sont des locations.



## ACTIVITES - EMPLOIS

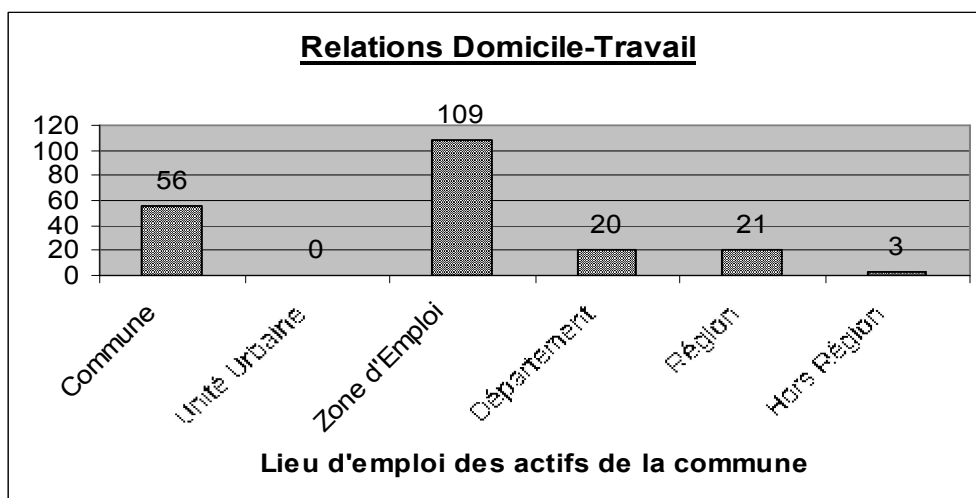
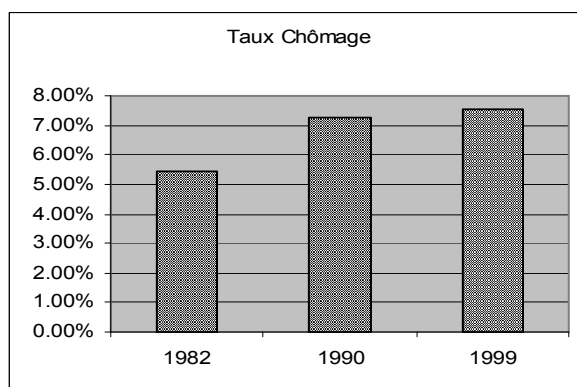
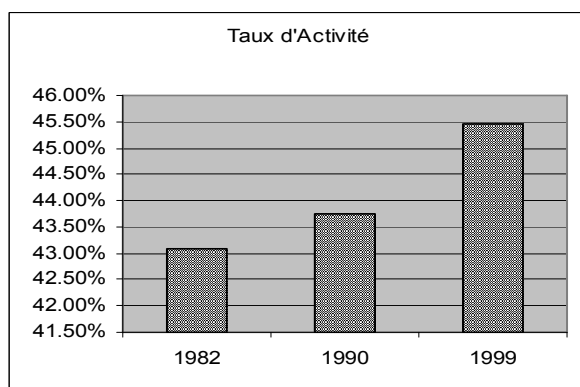
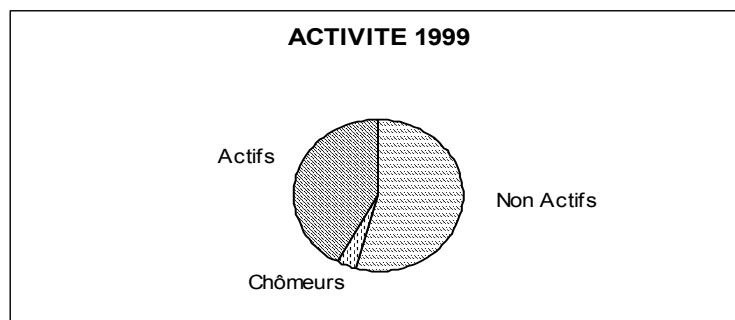
La population active progresse régulièrement depuis 1982, le taux d'activité étant relativement stable. Le taux de chômage est assez faible autour de 7,5 %.

Les actifs ayant un emploi se répartissent ainsi :

- ¼ sur la commune
- ½ sur la zone d'emploi (Gimont...)
- ¼ département, région.

Les emplois offerts sur la commune sont en progression :

- 88 emplois en 1982
- 97 en 1999



## **II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**

### **- MORPHOLOGIE DU SITE**

Située à l'Est du département, la commune d'Escorneboeuf s'étale au Nord de Gimont. Une partie du territoire de Gimont venant s'enclaver dans la commune voisine.

Deux vallées où coulent respectivement la Gimone à l'Ouest et la Marcaoué à l'Est coupent le territoire en trois dans le sens Nord –Sud.

Entre ces vallées, on retrouve des coteaux essentiellement réservés à l'agriculture.

Les deux axes principaux de desserte qui traversent la commune sont la RD n°12 implantée en vallée de la Gimone et la RD n°120 qui dessert le village en empruntant les crêtes sur les coteaux centres. Les altitudes varient de 220 m sur les coteaux aux extrémités Est et ouest de la commune à 140 m au Nord en vallée de la Gimone. Le village est implanté sur les coteaux centres à une altitude de 170 m.

Essentiellement agricole, Escorneboeuf ne possède pas de grandes masses boisées. Pour les besoins de l'agriculture, quelques lacs collinaires parsèment le territoire.



## - OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

Il n'y a pas d'agglomération marquée dans la commune. Le village n'est pas très dense, l'habitat y est dispersé.

L'urbanisation récente sous forme d'un lotissement va permettre de densifier le bourg ancien.

Un hameau s'est créé au lieu dit En Sarrade le long d'une voie communale. Ce hameau se situe à proximité de la commune de Gimont et n'a pas trop de lien avec Escorneboeuf.

Les fermes constituent sur le reste du territoire un habitat dispersé.

### b) Les grandes végétations

Peu de grandes masses boisées restent sur le territoire. Le développement de l'agriculture a favorisé l'arrachage des haies et les petits bois. Il subsiste toutefois quelques bois sur les coteaux Ouest, au Sud et autour du village.

### c) Les ripisylves

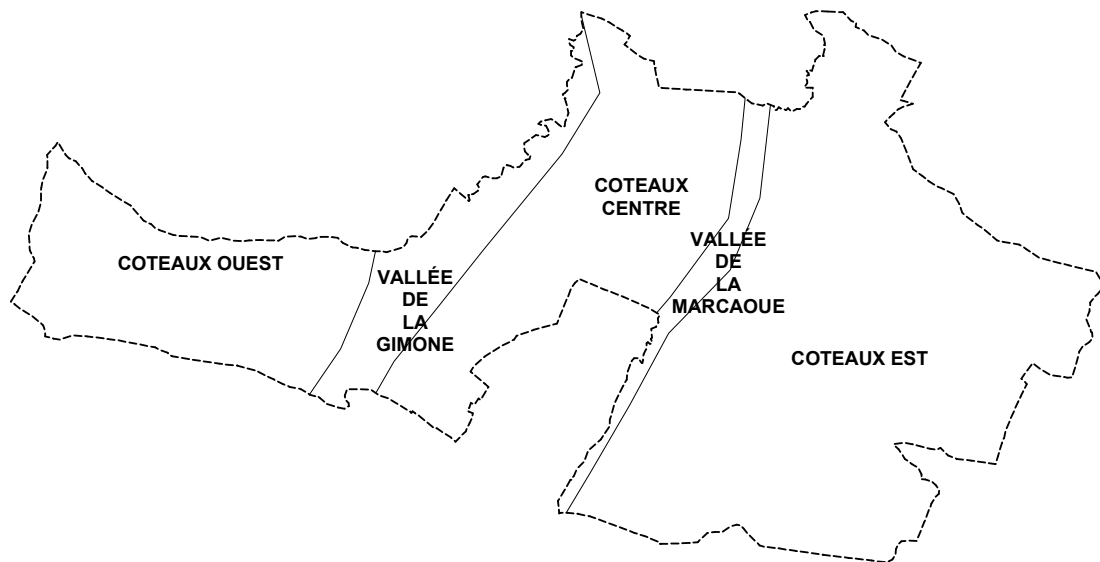
On les retrouve en accompagnement des rivières, le long de la Gimone et de la Marcaoué

### d) Les cultures

Elles recouvrent la majeure partie du territoire. Quelques petits lacs d'irrigation viennent satisfaire les besoins de cette agriculture. A l'est on trouve deux lacs plus importants implantés en limite de commune. La culture des céréales est la principale activité, l'élevage y est présent (oies et canards gras).

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### LES SYSTEMES PAYSAGERS



#### La vallée de la Gimone

Elle constitue une coupure du territoire avec l'extrémité Ouest. Elle assure également la limite Nord Ouest. La vallée inondable est délimitée par 2 voies coté Ouest la RD 12 et coté Est une voie communale parallèle à la rivière

#### La vallée de la Marcaoué

Elle assure une limite communale au Sud et coupe la partie Est du territoire. Vallée moins prononcée que celle de la Gimone elle est coupée par la RD 249 qui amène à St Germier

#### Les coteaux Ouest

Orientés Nord Sud ils sont desservis par 2 voies communales implantées en crête, les pentes Sud étant plus abruptes que les cotés Nord. Ils abritent un petit hameau à En Sarrade

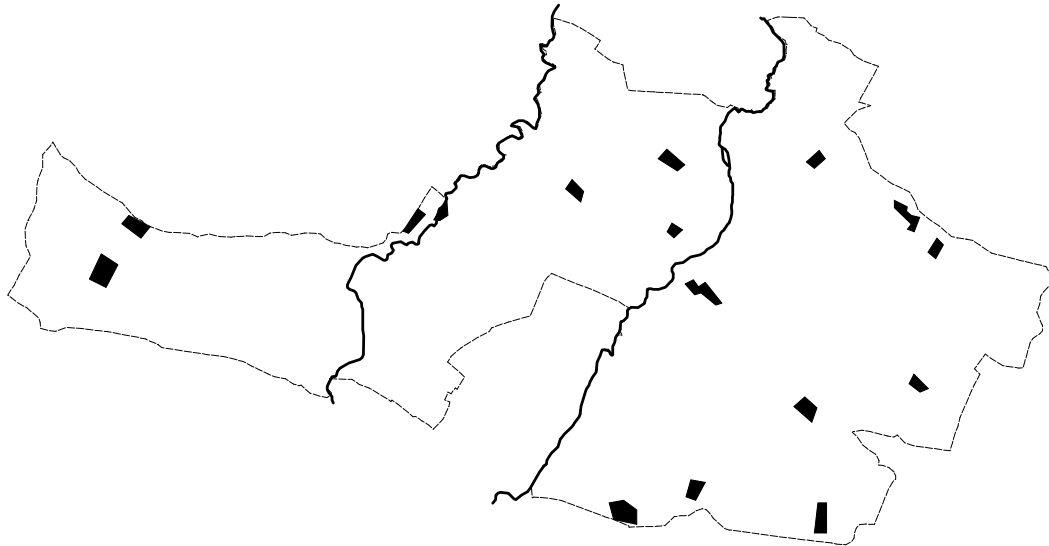
#### Les coteaux centre

Situés entre les 2 vallées, la RD 120 est implantée au centre sur la crête. Les coteaux descendent de part et d'autre de cette voie vers les vallées. Ils sont orientés Est Ouest. Ils abritent le village à mi-pente vers la vallée de la Marcaoué. On trouve peu de haies, elles ont été supprimées au profit de grandes parcelles cultivées

#### Les coteaux Est

La partie Nord est plus pentue que les coteaux du Sud où serpente la voie ferrée Auch-Toulouse. Réservés à l'agriculture, c'est là que l'on retrouve les lacs collinaires.

## LES SYSTEMES HYDRAULIQUES – LES BOIS

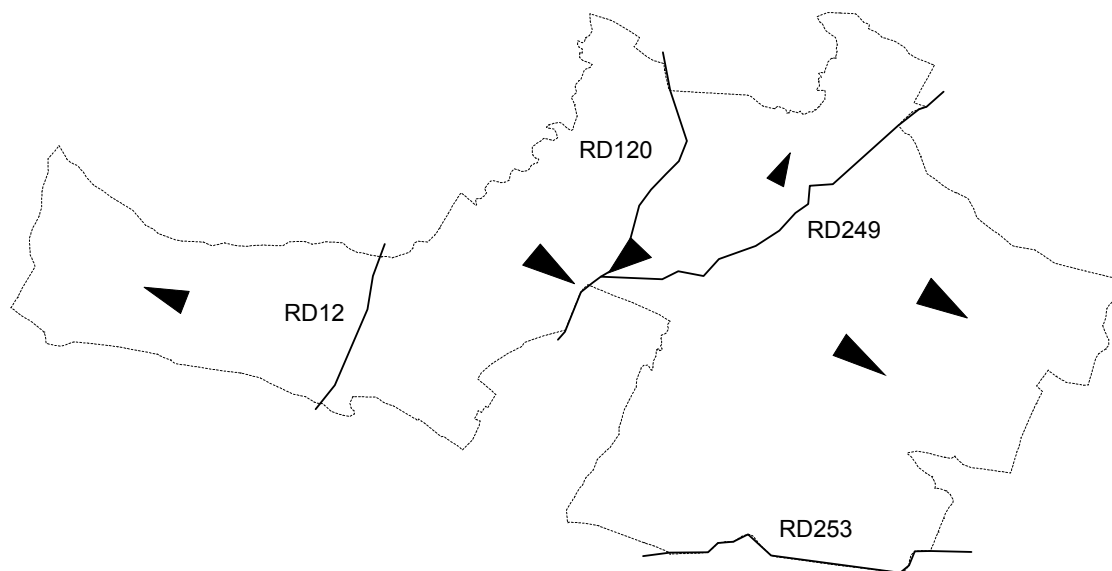


La Gimone et la Marcaoué coulent dans le sens Sud Nord. Au passage elles recueillent de nombreux ruisseaux qui serpentent entre les coteaux. A l'Est les ruisseaux qui coulent vers la Marcaoué alimentent au passage les lacs collinaires.

Les bois sont peu nombreux sur la commune. Il subsiste quelques masses boisées à Lambay, au Tachon, la Garnison, Montéchut les Pétarrades et proche du village à Barracounet.

Quelques haies restent en accompagnement de voies ou ruisseau en particulier sur les coteaux Ouest et en vallées.

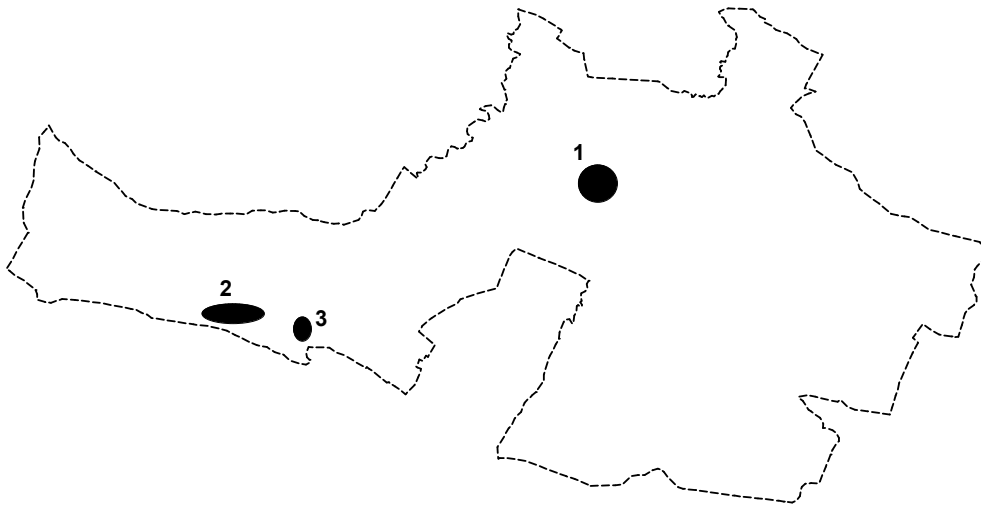
## LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



Voie principale d'accès, la RD 120 traverse le territoire du Nord au Sud en empruntant la ligne de crête. Une autre RD (249) coupe le territoire vers St Germer. La RD 12 traverse la commune à l'Ouest en direction de Mauvezin dans la vallée de la Gimone.

Un système de voirie secondaire dessert la commune entre ces voies principales. De nombreuses voies sont installées en crête et offrent des points de vue lointains que peu de végétation vient entraver.

## LE SYSTEME URBAIN



1 – le bourg n'est pas très urbanisé – pas de rue aux maisons accolées ou à l'alignement. Il est constitué par l'église, la mairie, l'école et la salle des fêtes. Seul un lotissement communal vient conforter l'image de village en offrant une voie parallèle à la voie principale. La commune a aménagé le parvis de l'église et l'accès vers le lotissement.

2 – le hameau de Claous s'est développé de part et d'autre de la voie communale. Il présente l'avantage d'être implanté à proximité de Gimont mais l'inconvénient de voir sa population attirée par le chef lieu de canton. Il s'étale le long de la voie communale.

3 – Zone réservée aux activités en bordure de RD 12, elle constitue un prolongement de la zone d'activité de Gimont.

## **- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX**

### Réseau électrique:

- Le village: bien desservi dans la partie ancienne et les lotissements, une extension sera nécessaire pour le secteur de part et d'autre de la voie communale n°2.
- Le Claous: secteur bien desservi dans son ensemble
- Au Moulin: une extension permettra la desserte des terrains à l'arrière des constructions existantes
- A Aubèze: le réseau principal est en place, un renforcement pourra être nécessaire à terme
- A Basté: le poste de transformation est situé à proximité, une extension du réseau sera nécessaire pour desservir la zone projetée.

### Alimentation par le réseau d'eau potable:

Le réseau est géré par le syndicat d'adduction d'eau potable Aubiet – Marsan

- Le village: le réseau est en place, les réseaux de distribution interne à la zone devront s'adapter aux projets
- Le Claous: secteur bien desservi dans son ensemble, pas de volonté municipale d'extension
- Au Moulin: la zone est pratiquement desservie et construite
- A Aubèze: le secteur est desservi par la commune de Monferran savès, le réseau est géré par le syndicat de la Barrousse.
- A Basté: extension à prévoir pour la desserte de tous les terrains

### Réseau d'assainissement:

Le village est desservi par un réseau de collecte des eaux usées.

Les autres secteurs sont soumis à un assainissement individuel.

La zone de Claous qui s'est fortement densifiée ces dernières années et dont les rejets après traitement s'effectuent dans les fossés à été volontairement limitée par la municipalité afin d'éviter les nuisances.

## PATRIMOINE

La commune possède un monument inscrit au titre de la protection des monuments historiques : la chapelle St Jean de Las Monges, église romane, chapiteaux historiés, statuettes...

De plus, plusieurs sites sont intéressants :

- ancien moulin à vent : moulin de Duprat
- église paroissiale rebâtie vers 1848 près de l'ancienne église de Ste Quitterie.

Elle possède également un passé archéologique. Elle est située sur le passage de la voie romaine Toulouse à Auch et Bordeaux (établissement gallo romain, amphores romaines, ...)

Les ouvrages d'art de la voie ferrée Auch-Toulouse peuvent constituer également un élément patrimonial intéressant, en particulier le pont SNCF au-dessus de la Gimone à proximité de l'église St Jean.

## SERVITUDES

AC1	Protection des monuments historiques Immeuble inscrit Chapelle St Jean de Las Monges en totalité
PT2	Télécommunications – centre émission réception obstacles Faisceau hertzien de Auch Embats CCT 032 22 002 à Bellegarde Ste Marie CCT 032 22 015
T1	Voie ferrée Auch-Toulouse
T7	Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement (installations particulières)

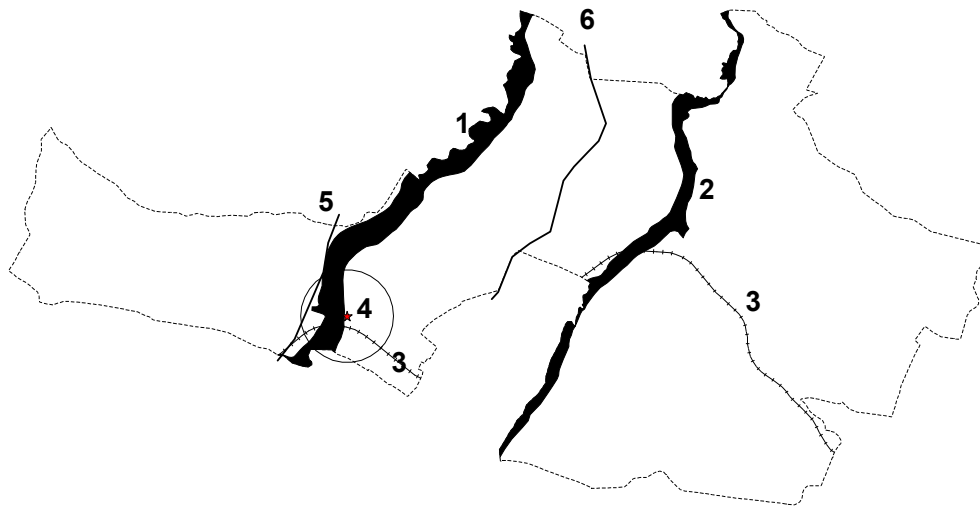
## Contraintes

RISQ	Risques naturels Champs d'inondation de la Gimone
------	--



## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



1 – zone submersible de la Gimone

2 – zone submersible de la Marcaoue

3 – voie ferrée Auch-Toulouse

4 – chapelle St Jean de Las Monges

5 – route départementale n°12

6 – route départementale n°120

**- ZONAGES**

ZONAGE	ATOUPS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Au Village	Elle reprend les constructions anciennes du bourg, le lotissement communal et son extension. Entièrement desservie cette zone constitue le cœur du village entre la mairie et l'église. L'aménagement du nouveau lotissement renforcera cette image. La zone sera limitée au niveau de l'extension du lotissement pour ne pas développer la construction à proximité de la RD 120.
ZC2 Au Village	Ce sont les terrains autour du village qui constituent son extension. Peu pentus, ils offriront un développement cohérent et permettront une densification proche du centre.
ZC 1 Au Claous	Il s'agit d'une zone d'habitat qui s'est développée le long de la voie communale n° 1. Cette zone sera limitée autour des constructions existantes pour ne pas étendre l'urbanisation en linéaire et ainsi limiter l'impact visuel sur cette route de crête. Peu de terrains restent libres à la construction. La zone n'a pas été étendue vers en Sarrade pour des problèmes de raccordement au réseau électrique et des difficultés de rejet des eaux usées. De plus, cette zone limitrophe avec la commune voisine Gimont, ne favorise pas les échanges avec le bourg.
ZC2 A Basté	Il s'agit de la création d'une zone autour du carrefour des voies communales n°4 et 5. La zone s'appuie sur un habitat existant. Ce secteur offre de réelles possibilités, mais nécessitera l'extension des réseaux pour desservir correctement le site. L'aménagement du carrefour et l'élargissement des voies s'effectuera en parallèle avec l'urbanisation de la zone.
ZC2 A Aubèze	Création d'une zone de part et d'autre de la voie communale n°13, route qui offre de beaux points de vue. Elle sera arrêtée aux constructions existantes. Les constructions nouvelles pourront densifier les "dents creuses". Le développement devra toutefois être limité en linéaire pour ne pas trop étendre la zone. Une attention particulière sera nécessaire pour l'implantation des constructions.
ZA 2 Au Moulin	Zone d'activités implantée en bordure de la RD 12. Installée en limite de commune, elle constitue une continuité de la zone d'activités de Gimont. Quelques entreprises sont déjà installées. Elle sera limitée à proximité de la zone inondable de la Gimone et de l'église de St Jean et en bordure de la voie ferrée Auch-Toulouse, au delà, les terrains ne sont pas favorable à la construction (secteur humide et accès dangereux).
ZN i La Gimone La Marcaoue	Une zone naturelle inondable est délimitée dans le champ d'épandage des crues de la Gimone et de la Marcaoue. Aucune construction nouvelle n'y sera admise
ZN	C'est le reste du territoire qui est essentiellement agricole. Peu de constructions y sont admises afin de maintenir cet espace naturel

**TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES DE CONSTRUCTIONS**

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en hectares</b>	<b>Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations</b>
<b>ZC 1</b>	Au Village	<b>8.93</b>	<b>12</b>
<b>ZC 2</b>	Au Village	<b>5.28</b>	<b>11</b>
<b>ZC 1</b>	Au Claous	<b>9.61</b>	<b>5</b>
<b>ZC2</b>	A Basté	<b>8.47</b>	<b>13</b>
<b>ZC2</b>	A Aubèze	<b>6.01</b>	<b>11</b>
<b>ZA 2</b>	Au Moulin	<b>4.96</b>	<b>4</b>
<b>ZN i</b>	La Gimone	<b>98.80</b>	/
<b>ZN i</b>	Le Marcaoué	<b>65.96</b>	/
<b>ZN</b>	le reste du territoire	<b>2336.98</b>	/

<b>ZC 1</b>	TOTAL	<b>18.54</b>	<b>17</b>
<b>ZC 2</b>	TOTAL	<b>19.76</b>	<b>35</b>
<b>ZA 2</b>	TOTAL	<b>4.96</b>	<b>4</b>
<b>ZN</b>	TOTAL	<b>2501.74</b>	/

## **3ème Partie: LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT:**

#### Habitat

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est limitée autour du cœur mairie, église afin de créer un centre de vie. La volonté communale d'un aménagement cohérent s'est traduite par la création d'un lotissement. Celui-ci a permis de densifier le village et de s'articuler autour d'espaces publics.

Un hameau s'est constitué à En Sarrade à proximité de la commune de Gimont. Le souhait des élus d'orienter la construction vers le bourg a engendré sa limitation autour de l'existant.

Les autres hameaux présentent une offre diversifiée en terrains à bâtir.

La zone d'activités a été maintenue en l'état. Elle assure une continuité de celle implantée sur Gimont actuellement saturée.

#### Voirie :

La commune a voulu limiter le développement linéaire le long des voies existantes. Aussi a-t-elle conforté le village par la création de lotissements communaux qui à terme pourront assurer un maillage autour du centre. Le renforcement de la construction autour du hameau du Basté devra permettre des aménagements de sécurité au carrefour des quatre routes.

#### Assainissement :

La commune ne possède pas de réseau collectif d'eaux usées. Toutefois, une étude d'assainissement a été réalisée sur le territoire. Des filières pour l'assainissement individuel ont été définies.

## **II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### Patrimoine :

Le développement urbain a été limité sous forme de hameaux afin de recentrer la construction et ainsi préserver l'activité agricole.

Les éléments du patrimoine bâti de la commune ont été préservés :

- aménagement du parvis de l'église
- maintien de l'église de St Jean en zone naturelle
- limitation de la zone d'activité à proximité de cette église au delà de la coulée verte de la Gimone
- pas d'urbanisation nouvelle autour du moulin

### Environnement et Paysages :

Les extensions ont été concentrées autour du bourg ancien et de hameaux.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Des zones naturelles de protection sont définies autour des rivières de la Gimone et de la Marcaoue. Elles préservent d'une urbanisation en secteur inondable et maintiennent une coulée verte sur la commune.

Les espaces boisés sont maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.